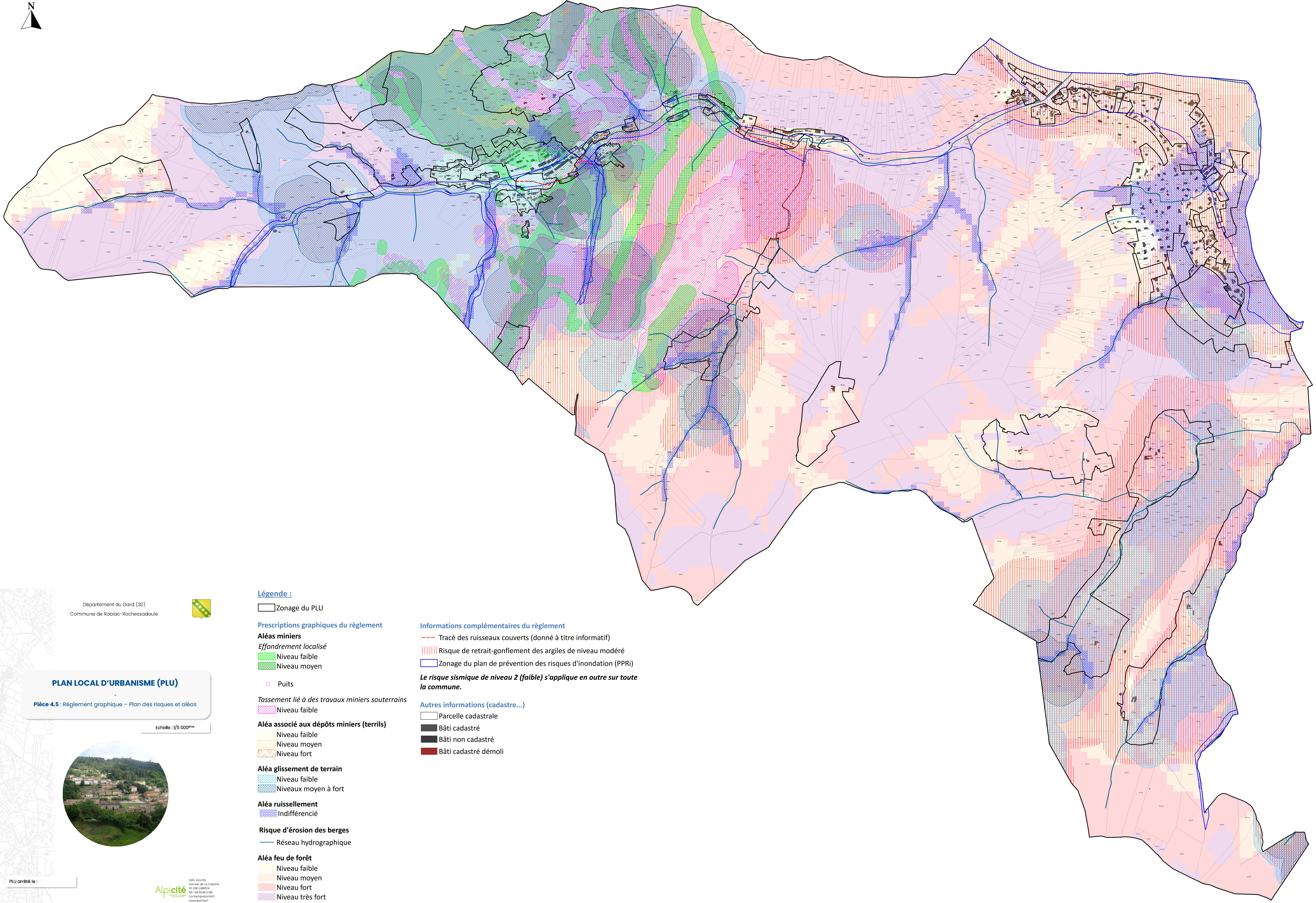




Département du Gard (30)
Commune de Robiac-Rochessadoule



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas

Echelle : 1/5 000^{ème}



Légende :

— Zonage du PLU

Prescriptions graphiques du règlement

Aléas miniers

Effondrement localisé

— Niveau faible
— Niveau moyen

○ Puits

Tassement lié à des travaux miniers souterrains

— Niveau faible

Aléa associé aux dépôts miniers (terrils)

— Niveau faible
— Niveau moyen
— Niveau fort

Aléa glissement de terrain

— Niveau faible
— Niveaux moyen à fort

Aléa ruissellement

— Indifférencié

Risque d'érosion des berges

— Réseau hydrographique

Aléa feu de forêt

— Niveau faible
— Niveau moyen
— Niveau fort
— Niveau très fort

Informations complémentaires du règlement

--- Tracé des ruisseaux couverts (donné à titre informatif)
||||| Risque de retrait-gonflement des argiles de niveau modéré
— Zonage du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Le risque sismique de niveau 2 (faible) s'applique en outre sur toute la commune.

Autres informations (cadastre...)

— Parcelle cadastrale
■ Bâti cadastré
■ Bâti non cadastré
■ Bâti cadastré démolé

PLU arrêté le :

Alpicité
SARL, Agence
Avenue de la Chapelle
06 200 04884
Tél : 04 92 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr